

## DÉCLARATIONS DE REVENUS DES PARTICULIERS

### LISTE DES PRINCIPALES PIÈCES JUSTIFICATIVES

#### **FEUILLETS DE RENSEIGNEMENTS:**

T3 (Relevé 16), T4PS (Relevé 25) et et T5 (Relevé 3)	Revenus de placement et fiducie – dividendes.
T4 et Relevé 1	Revenus de rente ordinaire, autres pensions.
T4A et Relevé 1 - 2	Revenus d'emploi.
	Autres revenus d'emploi, autres revenus, et autres pensions.
T4A (OAS)	Pension de sécurité de la vieillesse.
T4A (P) et Relevé 2	Rente de retraite (RRQ).
T4RIF	Pension d'un REER.
T4RSP	Revenu d'un REER.
T4E et Relevé 6	Prestations d'assurance emploi.
T10	Prestations de FER
T2202 Relevé 8	Certificat de scolarité et études signé par l'étudiant
T5006	Capital Risque
T5007 et Relevé 5	Indemnités pour accidents du travail, prestations d'assistance sociale.
	Gain / Perte en capital
T5008 et Relevé 18	État des revenus d'une société de personnes.
T-5013 et Relevé 15	Déduction relative aux ressources.
T-101 et Relevés 11	Régime d'épargne-actions (REA) ou SPEQ.
Relevé 7	Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleur.
Relevé 10 FTQ et CSN	Versement anticipé (prime au travail, frais de garde et maintien à domicile)
Relevé 19	Frais de garde
Relevé 24	Capital régional et coopérative Desjardins
Relevé 26	Feuillet du propriétaire
Relevé 31	

#### **AUTRES REVENUS**

- Revenus et dépenses d'entreprise.
- Revenus et dépenses de location de biens immeubles. Si au courant de l'année il y a eu un achat ou une vente d'immeuble, besoin du contrat.
- Revenus et dépenses de commissions.
- Revenus ou perte de société en commandite, formule T5013 et copie des états financiers de la société.
- Pension alimentaire ou allocation de séparation reçue pour l'ex-conjoint et non pour les enfants.
- Revenus d'intérêts sur Obligation d'Épargne du Canada et du Québec à intérêt composé.

## **DÉDUCTIONS OU CRÉDITS:**

Rassemblez tous les reçus et toutes les autres formules nécessaires pour appuyer vos demandes de déductions ou de crédits, comme par exemple:

- Reçu d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER).
- Reçu de frais de garde d'enfants (nom, adresse et NAS de la gardien(ne)).
- Reçu de cotisations annuelles syndicales, professionnelles et semblables.
- Pension alimentaire ou allocation de séparation payée (nom, adresse et NAS du bénéficiaire (ex-conjoint)).
- Reçu de dons faits à un organisme de bienfaisance et ceux non déduits dans une année antérieure.
- Reçu de contributions à des partis politiques.
- Reçu de **frais médicaux** payés par vous ou votre conjoint ou pour une personne à votre charge (non remboursés par un régime) au cours d'une période de 12 mois consécutifs se terminant dans l'année.
- Montant de la prime payée à un régime privé d'assurance-maladie, de base ou complémentaire (certificat ou reçu d'impôt du régime).
- Frais financiers et frais d'intérêt payés pour gagner un revenu de placements. (Ex : coffret de sûreté)
- Frais d'administration ou de gestion de vos placements, sauf ceux à l'égard d'un REER ou d'un FERR.
- Intérêts sur prêt étudiant que vous ou une personne qui vous est liée avez payés (reçus à joindre).
- Reçu de taxes municipales, si vous êtes propriétaire
- Enfants à charge: NAS et REVENU NET de l'enfant.
- Hébergement d'un parent (père, mère, grand-père, grand-mère, oncle, tante, grand-oncle, grand-tante ou ceux de votre conjoint). (Nom, numéro d'assurance sociale, date de naissance et tous les formulaires le concernant)
- Impôts payés par acompte pour le fédéral et le provincial.
- Crédit Réno-vert (Formulaire TP-1029.RV)
- Dépenses de maintien à domicile

\* **Frais de main-d'oeuvre:**

- Pour tous les frais de main-d'oeuvre engagés à l'égard d'un immeuble locatif ou local commercial, vous devez nous donner le nom, l'adresse, le NAS, le cas échéant, et le numéro d'inscription de la TVQ, ainsi que le montant payé à chaque personne comme frais de main-d'oeuvre. Nous devons remplir le formulaire « État des frais engagés pour la réalisation de travaux à l'égard d'un immeuble » (TP-1086.R.23.12).

**AUTRES**

- Avis de cotisation fédéral et provincial de l'année précédente.
- Déclaration de revenus de l'année précédente (si nouveau client)